

*Albert Giroux*

**LES ÉGLISES  
DE  
SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

TOME I

**La chapelle Saint-Nicolas**

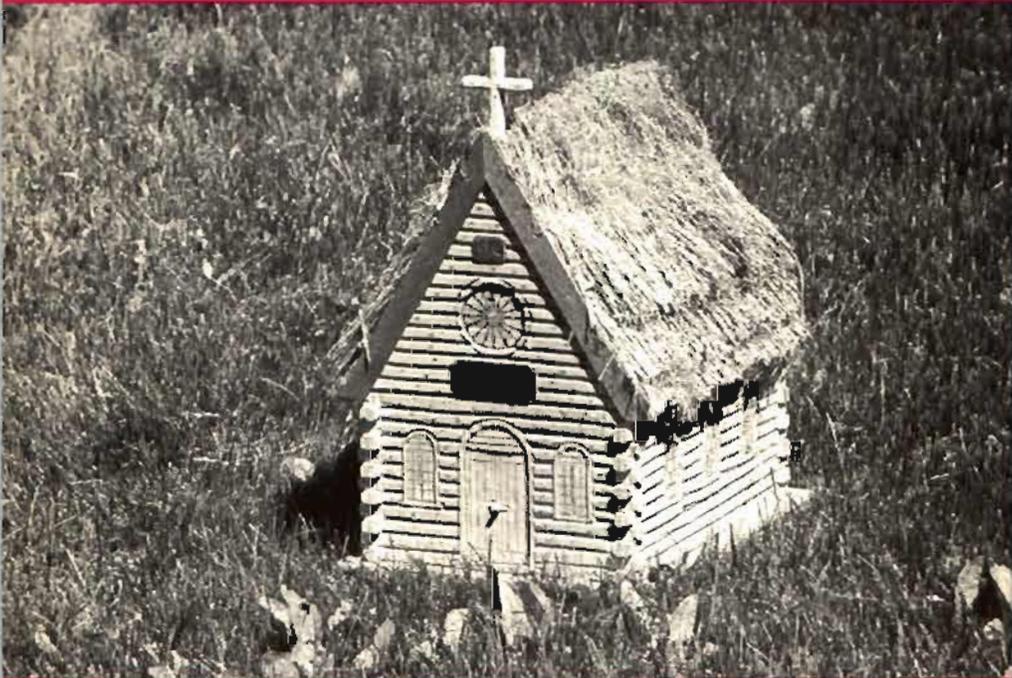


Photo Jean Robert

**EDITIONS DU BIEN PUBLIC**

## Collection "Notre Passé"

1. STE-ANNE DE LA PERADE  
*par Albert Tessier*  
Un survol de l'histoire de cette pittoresque paroisse de plus de 300 ans d'existence.
2. SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE,  
*par Vénérande Douville-Veillet*  
Souvenirs d'une petite école de rang au début du 20<sup>e</sup> siècle. Vivants récits.
3. FIGURES POLITIQUES DE LA PERADE  
*par Raymond Douville*  
Esquisses biographiques des quinze hommes politiques qui sont nés ou ont vécu dans cette paroisse, dont le premier Ministre John-J. Ross.
4. MGR LAFLECHE, MISSIONNAIRE  
DANS L'OUEST  
*par Albert Tessier*  
Un aspect peu connu de la vie de ce grand évêque natif de La Pérade.
5. UN GRAND EDUCATEUR :  
MGR IRENEE DOUVILLE,  
*par P.-H. et Rodolphe Leboeuf*  
Une biographie bien documentée d'un ancien supérieur du séminaire de Nicolet.
- 6 et 7. SOUVENIRS DU RAPIDE-NORD,  
*par Vénérande-Douville Veillet*  
Tome I "Au temps de ma jeunesse"  
Tome II "Les occupations familiales"  
Savoureuses évocations d'une nonagénaire sur le passé d'une paroisse qui conserve encore ses pittoresques traditions.
8. LES SOUVENIRS DE M. SADOTh  
*par l'abbé Armand S. Tessier*  
Ouvrage posthume de cet abbé, originaire de Ste-Anne, sur son père, pittoresque fermier de la paroisse.
9. BEURRERIES ET FROMAGERIES  
D'AUTREFOIS  
*par Daniel Thibault*  
Vivante évocation d'une industrie qui fut prospère il y a un demi-siècle.

PHOTO DE LA COUVERTURE :

*Maquette de la petite chapelle Saint-Nicolas  
exécutée par l'auteur d'après les documents d'époque.*

ALBERT GIROUX

LES ÉGLISES  
de  
STE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

TOME I

LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS  
(1671-1715)

EDITIONS DU BIEN PUBLIC  
1976

*Je dédie cet historique  
à mes chers enfants.*

*C'est en pensant toujours à vous  
que j'y ai consacré  
mes heures de loisir.*

A. G.

*La Librairie  
du Nouveau Monde Ent.  
103, rue St-Pierre,  
C.P. 83 Station "B"  
Québec, Qué. G1K 7A1*

EVECHE  
DES  
TROIS-RIVIERES, P. Q.

Le 2 avril 1976.

LETTRE DE MGR GEORGES-LEON PELLETIER  
A L'AUTEUR

*Cher monsieur Giroux,*

*Résident de Sainte-Anne de la Pérade depuis le 7 février 1904, vous avez grandi dans ce milieu. Aujourd'hui, vous commencez la publication de l'histoire religieuse de la paroisse.*

*Quand on connaît votre grande foi, votre profond attachement à ce beau coin, lequel a constamment absorbé vos forces, votre dévouement pour les vôtres, vos exemples édifiants; on voit immédiatement que ces cahiers sont l'expression d'un nouveau geste d'amour à l'endroit de plusieurs générations de la paroisse.*

*La vie religieuse est ce qui prime dans une communauté paroissiale. D'elle dépend le goût de vivre, le courage nécessaire à la réussite des entreprises, l'amour pour éveiller aux vocations sacerdotales et religieuses, également pour fonder un foyer et le mener à la fin que la Providence lui assigne. Encore, c'est l'intensité de la vie religieuse, signe expressif de la foi, qui assure la croissance des vertus nécessaires à une communauté de paix, de collaboration et de bonheur.*

*Un autre bienfait est que tous nous avons besoin de l'héritage du passé pour nous lancer avec espérance et compétence dans le présent. Cette foi à toute épreuve de nos ancêtres demeure pour nous la pierre de touche de ce que nous avons à bâtir dans nos vies et au coeur de notre société. Ce qui a fait la valeur de nos devanciers fera aussi la nôtre. Tailleur de pierres, vous avez sans doute pensé que vos cahiers nous apportent la suggestion fortement*

*invitante que nous devons être à notre tour des pierres vivantes servant à édifier le grand temple du salut. La tâche de sacristain que vous avez remplie plusieurs années vous a uni davantage à la vie religieuse de la paroisse.*

*Cher monsieur, dans le plaisir que j'éprouve à vous écrire ces quelques lignes, je vous remercie et vous félicite de cette bienfaisante initiative. Vous ne cessez de penser aux autres pour leur bien. Cette histoire religieuse de l'histoire paroissiale de Sainte-Anne de la Pérade en est une autre preuve de taille.*

*Elle ajoutera de façon éloquente et lumineuse un chapitre nécessaire à cette série unique de travaux divers consacrés à l'évocation de plus de trois cents ans de vie familiale d'une paroisse de chez nous, une des plus anciennes de notre diocèse, et aussi une des plus évocatrices de l'activité constante de notre peuple canadien-français, dans leur foi en l'avenir.*

*Aussi je souhaite à votre laborieux travail tout le succès qu'il mérite et je suis assuré que vos coparoiissiens apprécieront cet historique de la vie religieuse de la paroisse.*

*Avec mon amitié et mes prières,*

Mgr Georges-Léon Pelletier

---

*A monsieur Albert Giroux,  
Ste-Anne-de-la-Pérade.*

Et adueuant seuein Hameu Hothain Royd en la  
 Chuidition de Toice riuier residant en ladite  
 ville & Testmoigne souz signy  
 furent presens en l'euue p'sonnez philippe Estienne  
 demourant aux Toice riuier, & Marie Françoise sa  
 femme de luy legitime autorisee pour l'effect  
 de present <sup>de l'euue presbytere</sup> laquelle <sup>de l'euue presbytere</sup> volontairement ou dit l'euue  
 donnee, cede, delaisse & Transporte, & de fait  
 ou cede, delaisse, donne & Transporte par acte  
 & prestee de main tenant & a tous iours par  
 donation pure simple & irrevocable faite entre vif  
 & autrement en la meilleure forme & maniere que  
 faire se peut, & la fabrique de l'eglise de la riuier  
 de sainte cruce pres de Grandmou & a Monsieur  
 Leueur d'aille, Messire Claude Tolam prestee  
 faisant main tenant les fonctions curiales & batiroy  
 & en ladite seigneurie de sainte cruce pres de  
 acceptant pour l'euue <sup>de l'euue presbytere</sup> de ladite eglise  
 de sainte cruce <sup>de l'euue presbytere</sup> bon plan pour la construction  
 de l'eglise & du presbytere en ladite riuier de  
 sainte cruce, sur le lieu qui sera trace le plus  
 commode sur la courtoisoy appartenant audit  
 philippe Estienne sise en ladite seigneurie de sainte  
 cruce Tolquand du costé du Nord est en montain  
 ladite riuier a l'habitation du nomme' Gastillvaux  
 de la consistance d'en appren de l'euue de l'euue  
 sur la profondeur de toute la courtoisoy de ladite  
 donatruve dans le riuier flume, & sur luy d'euue

Extrait du contrat de donation du seigneur M. de Suève  
 au curé et à la Fabrique pour y construire l'église et le  
 presbytère.



*L'auteur, M. Albert Giroux*

## I N T R O D U C T I O N

Il peut sembler téméraire qu'un humble ouvrier comme moi entreprenne de publier un travail sur les origines religieuses de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Il est vrai que ce n'est pas mon lieu d'origine. Mais je suis venu ici très jeune, et je m'y suis adapté. Je considère Sainte-Anne comme ma paroisse natale, car c'est ici que j'ai toujours travaillé.

C'est le 7 février 1904 que j'en foulais le sol pour la première fois. J'avais eu onze ans en décembre précédent. Mon bagage intellectuel n'était pas très élaboré. Je suis allé à la petite école du Bas-de-Sainte-Anne. Tout comme Mgr Albert Tessier, j'ai eu pour institutrice une personne très compétente et dévouée: Mlle Vénérande Douville, qui a d'ailleurs relaté ses souvenirs à cet effet dans une brochure de cette série.

Elle a fait sa large part pour faire connaître aux gens de Sainte-Anne l'histoire de la paroisse. D'autres l'ont fait également, et continuent de glaner dans les documents paroissiaux.

— *Et pourquoi pas vous ?* . . de me dire un jour notre dévoué curé Lapointe. Vous qui avez été de nombreuses années notre sacristain, et qui connaissez mieux que quiconque notre vie religieuse paroissiale.

J'avoue que je n'étais guère disposé à accepter cette tâche. Mes connaissances littéraires, comme je viens de le dire, sont plutôt minces. Il me convainquit avec cette simple phrase: « L'histoire de la paroisse n'est pas de la littérature. C'est une série de faits divers, écrits simplement, comme nos gens les aiment. »

Voici donc le résultat de mes recherches, ou plutôt de mes trouvailles, car j'ai bien l'impression que je n'ai qu'effleuré le sujet. Il reste encore bien des points obscurs.

Un autre point qui m'a influencé dans mes recherches, c'est que plus d'une fois j'ai constaté que 90% des citoyens de Sainte-Anne ne savent à peu près rien sur leur paroisse, sauf dans certains cas sur leur propre famille. Ce n'est pas un reproche que je leur adresse. Ils n'ont pas le temps, la plupart d'entre eux, étant pris par leurs occupations quotidiennes, de noter ce qu'ils savent. Toutefois le chaleureux accueil qu'ils ont accordé aux brochures déjà publiées démontre à l'évidence qu'ils sont friands des choses du passé de leur paroisse. De plus, beaucoup d'entre eux conservent religieusement, comme des reliques, les papiers anciens concernant leur famille et la terre sur laquelle ils vivent.

C'est pour moi un excellent appui, ajouté aux conseils que n'ont cessé de me prodiguer notre pasteur, le chanoine Lapointe, de même que Mgr Albert Tessier et M. Raymond Douville, tous deux natifs de Sainte-Anne.

Je les remercie tous trois de leur constant appui.

## PRÉLIMINAIRES

La paroisse de Sainte-Anne a eu jusqu'à aujourd'hui une chapelle d'abord, puis trois églises consécutives.

J'ai dû beaucoup fouiller dans les archives du vieux Séminaire de Québec et l'archevêché de Québec. En feuilletant les registres des paroisses de Batiscan, de Grondines et de Ste-Anne, nous pouvons nous faire une idée assez exacte de la foi de nos gens. Disons que jusqu'à la construction de la chapelle Saint-Nicolas en 1671, les missionnaires desservaient à l'occasion les quelques résidents du lieu. En hiver, ils célébraient la messe dans une maison. Ils en profitaient pour enregistrer les baptêmes, prier pour les défunts, et valider les mariages.

Les relations des Jésuites, relatent la grande foi des gens, malgré la difficulté de recevoir le secours des sacrements. S'il leur était impossible de rencontrer Dieu dans sa parole et dans la Pénitence et l'Eucharistie, ils le rencontraient dans le baptême, la prière et la nature avec toutes ses diversités: les saisons, l'hiver avec ses tempêtes et la froidure, le printemps avec sa fonte des neiges et le débordement des grandes eaux du fleuve, l'été, avec sa chaleur et ses orages, l'automne avec la chute des feuilles et les grands nordais. Tout cela leur rappelait la violente nature et Dieu le Créateur.

Les eaux du St-Laurent et de la rivière Ste-Anne leur fournissaient du poisson à satiété. Le gibier abondait dans la forêt. Dieu soutenait son petit peuple par la générosité de Sa Nature. Et les écrits anciens découverts dans les archives diverses et surtout dans les *Relations* des Jésuites en témoignent dans plusieurs récits.

Il est bon de signaler le courage et la foi inébranlable en Dieu de nos premiers ancêtres. Dieu d'ailleurs était souvent leur unique espérance.

Ils avaient apporté de France une foi solide. Leur entêtement à survivre et à bâtir ce pays les soutenait en

face des épreuves et des difficultés, et préparait ainsi la vie d'un peuple dont la valeur s'est fait sentir sur tout le continent nord américain.

Notre distingué concitoyen, Mgr Albert Tessier, qui par ses écrits et son exemple, a tant fait pour nous faire aimer notre passé et la vie héroïque de nos ancêtres, a écrit dans son ouvrage « *Neuve-France* » ces lignes révélatrices que je me permets de citer ici :

« Même en y mettant notre intelligence, notre coeur, notre imagination, notre sensibilité, il n'est pas facile de reconstituer le passé. Les points de repère nous manquent. Nous sommes si loin des hommes qui, courageusement et patiemment, ont transformé le Canada sauvage en terre humanisée.

« Pour comprendre ce qu'est la fatigue, l'épuisement, la soif, la faim, l'inquiétude, il faut y avoir goûté. Or nous vivons dans un monde où l'effort physique, l'insécurité, l'isolement, la peur, l'aventure sont presque totalement abolis. Notre civilisation presse-bouton utilise comme en se jouant les forces et les richesses de l'univers. Un simple geste, un coup de pouce sur un commutateur, et immédiatement nous disposons à notre gré des merveilles du monde: l'eau, la lumière, la chaleur, la force motrice, les voix et les images de la terre en attendant celles des autres astres. . . .

« . . . Nous avons oublié les époques où tout était obstacle et opposition, les époques au cours desquelles la nature et les éléments, se dressaient comme des forces adverses en face de l'être chétif et désarmé qui cherchait à les asservir. Comment imaginer ce qu'il a fallu de courage, de patience, de résistance physique et morale, pour implanter, dans un monde hérissé de forêts et peuplé de barbares, une France vivace dont les rameaux se déployèrent sur tout le continent nord-Américain. . . »

Ces pensées de notre grand patriote péradien m'ont grandement inspiré et encouragé au cours de mes recherches sur l'histoire religieuse de notre chère paroisse.

## La chapelle Saint-Nicolas

Dan son ouvrage *Les premiers seigneurs et colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade*, ouvrage devenu très rare, M. Raymond Douville consacre un chapitre à l'histoire de la chapelle Saint-Nicolas. Il m'a permis d'y puiser à mon gré, ce que je ne manquerai pas de faire, en y ajoutant le résultat de mes propres trouvailles.

Au début de son étude, M. Douville écrit: « L'origine de la chapelle Saint-Nicolas a toujours mystifié ceux qui se sont intéressés à l'histoire des premières années de la fondation de la paroisse. Sans doute l'endroit même où elle était construite aurait pu n'être jamais connu, si les fondations n'avaient subsisté jusqu'à ces dernières années. . . »

Or, ces fondations et ce site exact, comme je les ai cherchés moi-même ! J'ai consulté les anciens de la paroisse. Ils répondaient: On a entendu dire par notre grand-père qu'elle était ici. . . ou là. » Jamais de précision. Au cours du mois de juillet 1972, j'ai même mesuré le terrain. Un document nous fournit la distance entre le manoir seigneurial et l'endroit où était la petite chapelle, ce qui m'a conduit à la ligne du cimetière actuel. J'ai fait des sondages sans aucun résultat.

Croyant pouvoir trouver mieux, je fis venir d'Ottawa la carte de la route dite Chemin du Roy. Elle indique où le chemin passait autrefois en 1813. Les endroits sont si petits qu'il est impossible de déterminer les lieux avec précision. Les anciens qui ont vu le site de cette église sont tous disparus. Les archives du vieux Séminaire de Québec et l'Archevêché de Québec m'ont fourni plusieurs renseignements. Plusieurs fois, je suis allé fouiller dans les papiers anciens. C'est là que j'ai obtenu les textes des

correspondances des curés et des marguilliers de Ste-Anne avec l'Evêque de Québec. J'ai aussi visité les archives nationales d'Ottawa où j'ai pu prendre connaissance de documents profitables.

Profitables, sans doute, mais sans résultat précis.

L'arpenteur Pamphile-V. Du Tremblay, se basant lui aussi sur la tradition des anciens de l'époque qui disaient que la chapelle était construite à huit arpents du manoir et à trois arpents du début de la Commune, s'est servi de ces renseignements pour en fixer approximativement l'endroit sur un plan de la paroisse. Il est possible aussi qu'il a pu voir ce qui restait des fondations. Plus tard, M. le curé Eugène Denoncourt, qui exerça son ministère à Sainte-Anne de 1932 à 1948, avait dit un jour à Mgr Tessier et à M. Douville qu'il connaissait l'endroit précis de la petite chapelle et qu'il le leur ferait connaître. Il mourut avant de fournir ce précieux renseignement. Il est possible qu'il se basait uniquement sur le plan de l'arpenteur et sur les détails verbaux de son fils Raoul, qui était un de ses amis.

Nous en sommes donc encore dans le domaine des conjectures.

#### *Origines de la chapelle*

Pour nous consoler, tâchons de connaître les origines et de décrire les épisodes de la vie de cette chapelle, en résumant les nombreux détails fournis par M. Douville dans son ouvrage et en les complétant à l'aide de nos propres recherches.

La chapelle fut bâtie, semble-t-il, en 1671 sur une concession qui avait été accordée par le seigneur Michel Gamelain à Louis Tétreau en 1669.

Le *Plan général de l'état présent des missions du Canada*, dressé en 1683, précise que la chapelle Saint-Nicolas à Sainte-Anne « est bâtie en bois et mesure vingt pieds

de longueur par quinze pieds de largeur ». Il est sûr que les paroissiens n'y pouvaient tous trouver place à l'intérieur pour les messes dominicales.

En 1670, la seigneurie passa aux mains des nouveaux seigneurs Tareu de Lanouguère et Esmon de Suève. Vers le même temps, Tétreau vendit sa concession à Jean Baril. Mais M. de Lanouguère désirait se l'approprier pour agrandir son propre domaine. Elle était de quatre arpents de largeur, voisine de la Commune, donc la mieux située. Alors commencèrent les tracasseries à Jean Baril. Lanouguère obtint de l'intendant Talon une ordonnance pour obliger le colon à abattre quatre arpents de terre par année, « pour donner air et jour à ses voisins, prétextait-il. De plus, le seigneur se basait sur le fait que Jean Baril n'avait encore rien payé à Tétreau. Il fit une offre d'achat que Baril trouvait insuffisante et ce dernier préféra accepter l'échange que lui offrait Nicolas Gastineau d'une concession à Batiscan.

Les tracasseries recommencèrent avec Nicolas Gastineau, un vieux routier habitué à la bataille. A son arrivée sur sa concession, il se rendit compte que le seigneur avait commencé à faire défricher et se préparait à ensemer. Injonctions, de part et d'autre, par voie d'huisier et de notaire.

#### *Le nom « Saint-Nicolas »*

« Nicolas Gastineau, écrit M. Douville, tenait à ses prérogatives. Il entendait conserver son bien par tous les moyens. N'est-ce pas suffisant pour lui accorder l'initiative d'avoir, cette année-là, fait bâtir sur sa terre cette petite chapelle connue sous le nom de « chapelle Saint-Nicolas » ? Peut-être croyait-il que ce geste religieux lui porterait chance et renforcerait ses arguments en faveur de la possession de sa terre. On sait que cette chapelle, dont les ruines existaient encore il y a quelques années, était bâtie sur sa propriété, et de plus il était le seul de tous les colons de Sainte-Anne à porter le prénom de Ni-

colas. Ce pourrait être l'explication de la dédicace à Saint-Nicolas de cette chapelle rudimentaire qu'on sait avoir été bâtie vers 1670 ». Ou précisément en 1671, car c'est en cette année que Gastineau prit possession de sa terre, quoiqu'un document de 1715, dont nous parlerons plus loin, dit que « l'ancienne chapelle était bâtie depuis « quarante-cinq ans ». Ne nous chicanons point pour un an, surtout à une époque où les problèmes d'arithmétique étaient loin d'être précis dans nos campagnes.

Ajoutons qu'à la suite d'une ordonnance du Conseil Souverain, le 11 mars 1674, Nicolas dut abandonner ses droits sur sa concession qui devint la propriété des seigneurs.

#### *Les premiers missionnaires*

Vers 1670, Sainte-Anne comptait déjà une vingtaine de colons, les uns mariés, les autres encore célibataires. Il y avait aussi des enfants et des coureurs de bois de passage. Il faudra attendre encore une dizaine d'années avant d'avoir un curé résident. Durant cette première période, les curés-missionnaires desservaient l'une après l'autre les seigneuries avoisinantes.

Le premier curé-missionnaire fut l'abbé Germain Morin, de 1670 à 1679. Il desservait en même temps Batiscan et Grondines. On le signale auparavant à Champlain. M. Morin a l'honneur d'être le premier prêtre né au pays, précisément à Québec. Ce fut lui qui baptisa la plupart des premiers enfants nés sur le sol de Sainte-Anne : Marie-Madeleine Feulion, Marie Pinot, Alexis Sauvageau, Pierre Moufflet, Michel Feulion, Louis LeMoyne, Pierre Laquerre, sans compter d'autres enfants morts en bas âge. Il enregistra également les premières sépultures, celles de Jacques Mouron dit Sansoucy, Olivier de la Roux, Jean de Laquerre, etc.

En 1679, le curé Morin fut nommé curé à La-Pointe-aux-Trembles de Québec (aujourd'hui Neuville) et rem-

placé par l'abbé Pierre Volant, auquel succéda Claude Volant, son frère jumeau, tous deux nés à Trois-Rivières en 1654 et ordonnés prêtres le même jour à Québec, le 17 septembre 1678. Selon leur biographe, l'abbé Noël Bailargeon, « ils furent les premiers à s'inscrire comme pensionnaires lors de l'ouverture du petit séminaire de Québec le 9 octobre 1668, et ils firent toutes leurs études côte à côte ». Ils étaient fils de Claude Volant de Saint-Claude et d'Elizabeth Radisson, soeur du célèbre coureur des bois, Pierre Radisson. Comme les autres prêtres de l'époque, tous deux parcouraient tour à tour les paroisses de la région, même celles de la rive sud.

#### *L'oeuvre des frères Volant*

L'apostolat des frères Volant, non seulement à Sainte-Anne mais dans toute la région, est admirable. Il mériterait certes plus que ces simples lignes. Canadiens de naissance, ils connaissaient leurs compatriotes, les aimaient et les soutenaient spirituellement, par leur dévouement et les sacrifices qu'ils s'imposaient tous deux. Ils semblent avoir hérité un peu, beaucoup même, de la hardiesse de leur oncle Radisson. On les trouve un peu partout, à cette époque où la Nouvelle-France manquait de prêtres. Mais tenons-nous-en ici à leur oeuvre à Sainte-Anne.

Nous avons dit que Pierre Volant remplaça le curé Morin en 1679.

On lit dans nos actes paroissiaux qu'il baptisa Pierre Gouin, fils de Mathurin et de Magdeleine Vien, le 29 septembre 1679, Marie-Angélique Faure, fille de Moïse Faure et de Marie Lepine, le 9 janvier 1681; Marie-Louise Feulion, fille de Michel Feulion et de Louise Bercier le 27 janvier 1681; Magdeleine Lévesque, fille de Pierre Lévesque et de Marie Croiset, le 8 février 1681; Louis Hudes, fils de Jacques Hudes et de Marie Meunier, le 6 juillet 1681; Mathurin, fils de Mathurin Fouché dit Laforest et

d'Hélène d'Amour le 29 juillet 1681, François Tessier, fils de Mathurin Tessier et d'Elisabeth Létourneau le 22 août 1681.

C'est aussi lui qui bénit le mariage de Julien Le Bian, le 12 janvier 1681. Voici le texte de l'acte consigné au registre : « Après fiançailles de 3 bans entre Julien Le Bian, agé de quarante-cinq ans, fils de Pierre Le Bian et de Gillette Adrian de la Paroisse de Bélance, évêché de Vannes, en Bretagne d'une part, et de Jeanne Baril, veuve de feu René Edin dit Lacroix, agée de quarante-deux ans, de la paroisse de Ste-Anne en présence de Mathurin Tessier, Jacques Létourneau, François Landreau et de Pierre Pinot, parents et amis des dits mariés.

Pierre Volant, ptre.

(Cette Jeanne Baril était la belle-mère de Mathurin Tessier).

Le 2 novembre 1681, l'abbé Pierre Volant donne la bénédiction nuptiale dans la chapelle St-Nicolas, à un couple aristocratique du temps: la fille du seigneur de Ste-Marie, alliée par sa mère à la noble Dame de la Peltrie. Marie Charlotte Lemoyne épousait Mathurin Guillet du Cap-de-la-Madeleine.

Dès novembre 1681, Pierre Volant quitte Ste-Anne pour aller exercer son Ministère en diverses autres seigneuries. Il revint mourir à Québec le 3 janvier 1710, à l'âge de 55 ans.

Il fut remplacé temporairement par l'abbé Paul Vachon, lui-même de naissance canadienne, et curé du Cap-de-la-Madeleine. Le manque de prêtres l'obligeait lui aussi à de grandes randonnées dans les paroisses environnantes. Au cours de ses visites à Sainte-Anne, il présida au baptême de Marguerite Roy, fille de Michel Roy et de Françoise Hobbé, le 30 novembre 1681; Catherine Riquart, fille de Jean Riquart et de Madeleine Pinot, le 30 novembre 1681; Marie Anne Lemoyne, fille de Jean Lemoyne et de Magdeleine de Chavigny, le 23 déc. 1681, Louis Mathu-

rin Gouin, fils de Mathurin Gouin et de Magdeleine Vien, le 24 janv. 1682.

En novembre 1683, nous trouvons dans les registres la présence de l'abbé Claude Volant, qui vint remplacer son frère. Il baptisa Pierre Tessier, fils de Mathurin Tessier et de Marie Greslon le 20 novembre 1683; Marie Madeleine Ricard, fille de Jean Ricard et de Magdeleine Pinot le 13 déc. 1683; Jean-Baptiste Le May, fils de Jean Le May et de Charlotte Gaudry, le 16 février 1684; Marie-Madeleine Sonelé, fille de Jean Sonelé et de Marie Roussetot, le 16 février 1684; Louis-François Lemay, fils de Michel Lemay et de Michelle Oinville, le 5 mars 1684; Marie-Charlotte Trottier, fille de François Trottier et de Jeanne Hardy, le 5 mars 1685; Joseph Guilbault, fils de Louis Guilbault et Marie Lefebvre, le 22 mars 1684; Jean-François Le Couturier, fils de Jacques Le Couturier et de Catherine Anenoutha, le 1er avril 1684.

Le 9 janvier 1684, l'abbé Claude Volant donna la bénédiction nuptiale à René Provost âgé de 32 ans, fils de Nicolas Provost et de Anne St-Amand, ses père et mère, de la paroisse de St-Laurent, Archevêque de Paris, et Anne Daudelin, âgée de 16 ans, fille de Nicolas Daudelin et de Anne Girard, de la paroisse de Ste-Anne. En présence de Edmond de Suève, co-seigneur et de Jean Le Moyne.

Claude Volant.

Le 8 février 1684, Jean Rougeau, âgé de 32 ans, fils de Pierre Rougeau et de Catherine Berger, de la Paroisse de La Riche, archevêque de Tours; et de Marie Daudelin âgée de 14 ans, fille de Nicolas Daudelin et de Anne Girard de Ste-Anne.

En présence de René Provost

Claude Volant.

L'abbé Claude Volant termina son ministère comme curé de Sorel, puis de Varennes, où il mourut le 8 octobre 1719.

### *Marguilliers et dîmes*

Depuis quelques années déjà, les habitants songeaient à l'organisation religieuse de la paroisse et cherchaient surtout à avoir un curé résident. La population augmentait, les enfants naissaient, quelques colons mouraient; il y avait aussi des mariages. Les paroissiens avaient appris que l'évêque de Québec était disposé à nommer des curés résidents si les habitants pouvaient réunir la somme de trois cents livres pour les dîmes et l'entretien de l'église et environ deux cents cinquante livres pour les honoraires du curé.

En 1678, la paroisse voisine, Grondines, avait donné suite à un projet similaire. Les habitants avaient souscrit la somme de trois cents livres et nommé deux marguilliers : Louis Hamelain et Thimothée Josson. A Sainte-Anne, on voulut répéter le même geste. L'acte est consigné dans les minutes du notaire Michel Roy, à la date du 24 février 1679, et est intitulé « *Règlement concernant les dîmes de la paroisse Sainte-Anne* ». Comme il s'agit du premier acte officiel concernant l'organisation religieuse de la paroisse, nous croyons intéressant de le citer en entier.

« Aujourd'hui vingt-quatrième février mil six cent soixante-et-dix neuf, issue de la grande messe paroissiale dite et célébrée en l'église seigneuriale de Ste-Anne, ont comparu par-devant nous notaire en la juridiction et seigneurie dudit lieu de Ste-Anne, sousigné, les sieurs Esmon de Suève, seigneur en partie de cette dite seigneurie, et Pierre Denys sieur de Saint-Pierre, fermier honoraire de la dite partie de cette dite seigneurie, en l'assemblée qu'ils ont convoquée suivant la permission qu'ils en ont obtenue à ce jour d'hui au son de voix d'homme à la manière et coutume, vu qu'il n'y a point de cloche, les habitants d'icelle seigneurie auquel lieu résidant, ont aussi comparu Mathurin Gouin, Pierre Lévesque, Jean Picquard, Pierre Pinot, Pierre Lamoureux, Moïse Faure, Jean Riquard, Pierre Quartier, Jean Moufflet,

Venant Baubriault, Gilbert Le Roux, Louis Faucher, Anthoine LeDuc, Léonard de Montreau, Mathurin Texier, Michel Feulion et Michel Roy, tous habitants de la dite seigneurie, auxquels les dits sieurs auraient remontré, attendu la nécessité qu'il y avait d'établir des cures fixes dans ce pays de la Nouvelle France, qu'il aurait été fait certain acte entre Monseigneur le Comte de Frontenac, Conseiller du Roy en ses Conseils, gouverneur et lieutenant-général pour sa maison au dit pays, Monseigneur DuChesneau, aussi Conseiller du Roy en ses Conseils, Intendant des Finances dudit pays, & Monseigneur l'Evêque de Québec, en date du septième octobre dernier, duquel nous leur avons présentement fait lecture, par lequel acte ils sont demeurés d'accord par provision qu'il serait donné, tant par eux que par les habitants de St-Charles des Roches, trois cents livres à chaque curé pour sa nourriture et deux cents livres pour son entretien qui lui serait payé sur les dixmes pour servir à leur établissement, lesquelles seraient recueillies par deux habitants qui seraient nommés à cet effet par assemblée publique des habitants des habitants réunis pour composer leur paroisse, et en cas qu'ils ne suffisent, qu'il y serait suppléé par les dits seigneurs et habitants qui s'obligeraient solennellement au payment de deux cents cinquante livres, moitié de la dite somme de cinq cents livres qui serait fournie par les habitants de St. Charles des Roches, vu qu'ils ont alternativement fêtes et dimanches comme dans le dit lieu à leur tour, laquelle somme sera administrée par quartier sans ôter la liberté aux dits curés de jouir par leurs mains des dites dixmes, quand bon leur semblera; auquel cas ils seront déchargés du paiement de la dite somme et autres charges, clauses et conditions portées par le dit acte, par quoi il les requerrait d'aviser entre eux de ce qu'il y aurait à faire...

...Lesquels habitants, après avoir mûrement considéré sur la remontrance ci-dessus et entendu la lecture du dit acte, ont tous unanimement été d'avis avec les dits seigneurs qu'il soit exécuté selon sa forme et teneur et porte son plein et entier effet. Et en conséquence, pour recueillir les dixmes qui seront dues par chacun d'eux, ont nommé les sieurs Mathu-

rin Gouin et Michel Roy, qu'ils ont requis d'en avoir charge et d'en prendre le soin; lesquels à ces présentes l'ont consenti et accepté, et se sont avec les dits seigneurs et autres habitants obligés solidairement au paiement d'icelles et consenti d'y être contraints un seul et pour le tout, sans division ni discussion, ensemble de suppléer à ce qu'il se trouvera des dixmes jusqu'à la concurrence de la dite somme de deux cents cinquante livres, après la répartition volontaire et équitable qui sera faite entre eux et qu'il leur sera apparu des... qui auront été fait les uns contre les autres, faute de paiement de ce que chacun devra, pour être la dite somme de deux cents cinquante livres payée au dit sieur curé qui sera établi sur cette dite seigneurie et sur celle de St-Charles. Et en cas que les dixmes ne suffisent et ne montent jusqu'à la dite somme, ils promettent et s'obligent comme dessus d'y suppléer.

Dont et de tout a été fait et dressé le présent acte audit lieu, en présence de Louis Poupard et Jean Haudequeur, volontaires, qui ont avec les dits seigneurs et Lamoureux, Faure, Lemaire, signé, et quant aux dits autres nommés ci-dessus ont déclaré ne voir signer, de ce enquis suivant l'ordonnance, le dit jour et an que dessus.

(Signent) de Suève, St. Pierre Denys, P. Lamoureux, Jean Haudequeur, Louis Poupard, M. Roy, notaire. »

Le 7 mai suivant, soit en 1679, les habitants de Saint-Charles-des-Roches passent devant le même notaire un acte semblable, confirmant celui qu'ils avaient déjà adopté le 7 juillet 1678. Un prêtre sera donc nommé pour desservir à tour de rôle chacune des deux paroisses. Les premiers marguilliers sont Mathurin Gouin et le notaire Michel Roy. Comme il n'y a pas encore de presbytère, le curé réside à tour de rôle chez l'un ou l'autre des marguilliers, parfois aussi chez un autre habitant.

Les documents ne nous permettent pas de préciser si c'est à la fin du règne de l'abbé Morin comme curé, ou au début de celui de son successeur l'abbé Pierre Volant

qu'eut lieu la réunion des paroissiens ci-haut décrite. C'était probablement l'abbé Volant. Quoiqu'il en soit, c'est l'abbé Volant qui desservait la paroisse lors de la visite pastorale de Mgr de Laval les 17, 18 et 19 juillet 1681. Les paroissiens lui remirent une pétition à l'appui de celle passée en 1679 pour avoir un curé résident. Mgr leur promit de se rendre à leur requête.

Dans son rapport, l'évêque de Québec signale qu'il trouva la petite chapelle Saint-Nicolas dans une grande pauvreté. La population était alors de vingt-une familles et de cent-sept âmes. Une tradition veut que le prélat, au cours de sa visite, logea chez un M. E. Lanouette, près de la maison actuelle de M. Hubert Baribeau. C'est une erreur, car il n'y avait pas de Lanouette à Ste-Anne en 1681. Mgr de Laval dut plutôt recevoir l'hospitalité du marguillier Mathurin Gouin, où demeurait également le co-seigneur, M. de Suève. Mais ce n'est là qu'une supposition.

#### *Donations à la fabrique*

Le 5 juillet 1671, Philippe Etienne, charpentier demeurant à Trois-Rivières, époux de Marie Gravois, avait acheté du notaire Michel Roy une concession de trois arpents de largeur pour la somme de 400 livres. La terre comprenait une maison à un étage, une grange de vingt pieds et huit arpents de terre défrichée. Mais Etienne, pour des raisons que nous ignorons, ne l'exploita pas. Il ne paya pas les rentes seigneuriales annuelles, malgré les avis qui lui furent signifiés, verbalement ou par huissier.

Le 29 septembre 1685, il donne signe de vie. Devant le notaire Ameau, de Trois-Rivières, il détache de sa concession un arpent de largeur en faveur du curé Pierre Volant et de ses successeurs, un demi-arpent devant servir à la construction d'une église et d'un presbytère, « sur le lieu le plus commode ». Le contrat fut insinué au greffe

de Trois-Rivières par le père du curé Volant (devenu depuis curé de Batiscan), le 4 mars 1686.

Se prévalant de ses droits de seigneur à l'endroit des propriétaires des concessions non mises en valeur, M. de Suève reprit possession des deux arpents inoccupés et en fit acte de donation avec deux arpents attenants «à la fabrique du dit lieu de Sainte-Anne, et aussi pour la commodité du curé qui fera les fonctions curiales et de ses successeurs ». L'acte notarié fut passé par le notaire Michel Roy le 8 août 1691.

D'autres clauses précisaient : 1°) ... Lesquelles dites habitations, le Seigneur de Suève a déchargé et décharge, par ces présentes, de toutes sortes de rentes qu'elles auraient pu devoir à l'avenir, à perpétuité, se réservant seulement le droit de Seigneur et, en outre, qu'il sera laissé une petite place devant l'église en cas de besoin; 2°) Laquelle église le dit Seigneur de Suève veut qu'elle soit bâtie sur la terre par lui donnée; 3°) Et en outre aussi, le dit Seigneur de Suève a consenti et consent par ces présentes qu'il soit fait un village sur les habitations données, et que les rentes qui proviendront des places seront et appartiendront à perpétuité au profit de la dite église de Sainte-Anne, et que les dites places pour faire le dit village seront données, concédées par les Marguilliers de la dite église dont et desquelles dites habitations et droits seigneuriaux, le dit Seigneur de Suève s'en est démi, dévêtu et dessaisi et en a vêtu et saisi la dite église et curé et ses successeurs. Voulant que ces présentes sortent leur plein et entier effet sans pouvoir rien contre la présente donation.

Il s'agit ici, on l'admettra, d'un bel esprit civique, peut-être unique à l'époque. Mais, entre temps, des difficultés surviendront, auxquelles, M. de Suève, bien malgré lui, se trouvera mêlé.

### *Le problème du presbytère*

Des réflexions nous viennent à l'esprit en analysant cet acte de donation du seigneur de Suève en faveur de l'autorité religieuse. Il voulait que cet endroit devienne le centre de la paroisse. Et ce point fera longtemps l'objet du litige au sujet de l'emplacement du presbytère qu'il fallait bâtir. Sera-t-il situé près de la petite chapelle Saint-Nicolas, comme certains le désirent, ou celle-ci devra-t-elle céder sa place à un édifice plus adéquat ?

Seigneurs et colons, autorités civiles et religieuses de Québec s'affronteront pendant des années avant d'en arriver à une entente, ou plutôt à une décision radicale qui trancha la question.

En 1693, M. Nicolas Deleuze, français d'origine, est nommé curé en remplacement de M. Pierre Volant, nommé curé de Batiscan. Comme ses prédécesseurs, M. Deleuze doit au début se contenter de loger chez un colon. Il ne cesse toutefois de songer à la construction d'un presbytère, si modeste soit-il. Mais où le bâtir ? Homme d'esprit pratique, sa décision à lui est prise. Le presbytère doit être au centre de la paroisse, de même que l'église qui, un jour, remplacera la modeste chapelle des origines.

Telle fut, croyons-nous, sa décision. Mais maintenant laissons parler l'histoire officielle, qui nous relate les difficultés que rencontrera l'abbé Deleuze avant de mettre son projet à exécution.

M. de Suève mourut le 1er mars 1707 au domicile du notaire Michel Roy, où il résidait depuis quelques années. Il est probable que le curé Deleuze y demeurait aussi. Il avait certainement été question depuis quelques années de la construction d'un presbytère, mais c'est immédiatement après la mort du seigneur de Suève que l'affaire commence à se préciser.

Pour nous renseigner à ce sujet, nous citerons les textes publiés dans les Jugements et délibérations du Conseil souverain, qui rapportent les grandes lignes du conflit.

Le 19 avril 1707, le Conseil délibère sur une requête présentée par Marguerite-Renée Denys, veuve du seigneur de Lanouguère, demandant « de faire surseoir la bâtisse du presbytère dont est mention par la dite requête que Monsieur l'Evêque de Québec prétend faire construire en la dite Seigneurie au lieu choisi par lui à cet effet, jusqu'à ce qu'il ait plu audit Conseil de nommer des Commissaires pour examiner le contenu en son exposé. . . »

Le Conseil accepte de surseoir à la construction du presbytère.

Mais quelques jours plus tard, nous ignorons pour quelles raisons, il se ravise. Nous lisons, à la date du 28 avril 1707: « Vu la requête présentée par Marguerite-Renée Denys, veuve Lanouguère, le Conseil, sans s'arrêter à son arrêt du 19 du présent mois, a permis et permet au Sieur Deleuze de faire travailler à la construction de la maison presbytérale sur la terre par lui acquise du Sr de Suève, sans tirer à conséquence ni préjudice au rétablissement de l'Eglise paroissiale du dit lieu. . . » L'acte est signé par l'Intendant, Bochart Champigny.

A la même époque, se passent divers événements qui touchent de près au problème qui nous intéresse. Tout d'abord, le curé Deleuze a obtenu la permission de bâtir son presbytère. Il se mit à l'oeuvre sans tarder, comme on peut l'imaginer. Il est probable qu'il l'érigea sur l'arpent donné par Philippe Étienne. Aucun document, apparemment, le certifie. Pendant ce temps, des difficultés naquirent. On sait que M. de Suève avait fait donation de ses biens à son filleul Edmond Chorel de Saint-Romain et, en présence du notaire Daniel Normandin, il fait un

codicille à son acte de donation « au cas où Edmond céderait avant lui ». En face de cette éventualité, il nomme François Chorel son héritier, lequel délègue ses pouvoirs à son autre fils François. Voici donc ce dernier en possession des terres de M. de Suève.

Sous prétexte qu'une église n'a pas été bâtie sur le terrain donné à cet effet par M. de Suève, François Chorel veut faire annuler l'acte de donation. A la suite des protestations du curé Deleuze et des principaux colons, dont les marguilliers, François Chorel modifie sa décision: « comme l'en ont requis le sieur Curé qui dessert la chapelle bâtie sur la dite seigneurie de Sainte-Anne, qui sert d'église paroissiale et tous les habitants, et lui ont dit n'y avoir point leur faute si la dite Eglise n'a pas été bâtie près du presbytère et qu'ils sont prêts d'y consentir et d'y contribuer s'il est ainsi ordonné. . . »

François Chorel fera plus. Il sera l'interprète du Curé et des habitants, auprès du Conseil souverain pour faire valoir leurs droits contre les tentatives du seigneur de La Pérade qui aurait voulu garder l'église sur le territoire de la seigneurie. Auprès du Conseil, François Chorel insista pour que « l'Eglise soit promptement bâtie auprès dudit presbytère et ordonné qu'il y soit travaillé incessamment et que la dite Dame de La Naudière sera tenue d'y contribuer avec tous les autres habitants, le dit Sr de Saint-Romain étant prêt à délivrer les cent livres que ledit feu Sr de Suève a laissé à cet effet, et de coopérer de sa part en tout ce qui sera juste et raisonnable ».

Le Conseil souverain prit au sérieux cette requête et voulut l'étudier à fond. Il assigna Madame de Lanouguère et son fils pour obtenir leur point de vue. De plus il délégua à Sainte-Anne le Grand Vicaire qui était aussi membre du Conseil, l'abbé Joseph de la Colombière, pour étudier la situation de près et dresser un procès-verbal.

Nous donnerons ci-après le texte de cette décision. Mais auparavant, nous croyons utile d'ouvrir une parenthèse pour nous éclairer davantage sur toute cette affaire.

Par un acte du notaire Genaple, de Québec, en date du 4 novembre 1704, Madame veuve de Lanouguère avait fait « abandon et cession » de sa seigneurie à son fils Thomas Tarieu sieur de la Pérade. Elle voulait, lisons-nous dans l'acte notarié, « se débarrasser de faire valoir la dite seigneurie de Sainte-Anne ». De fait, le contrat « fut passé et signé en la chambre de la dite Dame, rue Sainte-Anne, à Québec, au cours de l'après-midi. Il n'est aucunement question dans cet acte de la chapelle Saint-Nicolas. Deux ans plus tard, plus précisément le 8 septembre 1706, Thomas de La Pérade épousait la fameuse Madeleine de Verchère<sup>1</sup> et l'amenait au manoir de Sainte-Anne. Il n'est aucunement question d'elle dans les délibérations. Mais sa belle-mère, bien qu'elle eut cédé ses droits dans la seigneurie, continua à s'intéresser au débat, probablement influencée par son fils lequel, comme on sait, aimait la chicane.

Nous croyons utile de publier ici en entier le texte de la décision prise par les membres du Conseil souverain, le lundi 29 avril 1709.

«Vu la requête présentée en ce Conseil par François Chorel de St-Romain, tant en son nom comme fils et héritier de défunt François Chorel de St-Romain et Marie-Anne Aubuchon, ses père et mère, que comme tuteur de ses autres frères et soeurs mineurs et se faisant fort des majeurs, tous ensemble, étant aux droits de défunt Edmond de Suève, vivant propriétaire par moitié avec la dame veuve de Lanouguère, à présent épouse de M. Alexis de Fleury

---

1. Marie-Magdeleine Jarret de Verchères, quatrième des douze enfants de François Jarret de Verchères, enseigne dans la compagnie de Contrecoeur au régiment de Carignan, et de Marie Perrot. Elle naquit à Verchères le 3 mars 1678 et baptisée au même endroit le 17 avril suivant.

Deschambault, lieutenant-général en la juridiction de Montréal, de la terre et Seigneurie de Ste-Anne près Grondines, tendante pour les raisons y contenues à ce que, vu que ledit Sieur de Saint-Romain ès-noms qu'il procède se détache entièrement de tous les intérêts et de son action contre la donation faite par ledit sieur de Suève faute d'exécution; que le Sieur Curé qui dessert la chapelle bâtie sur la dite Seigneurie de Ste- Anne, qui sert d'église paroissiale et tous les habitants l'en ont requis et lui ont dit n'y avoir point de leur faute si la dite Eglise n'a pas été bâtie près du presbytère, et qu'ils sont prêts d'y contribuer s'il est ainsi ordonné.

« Il plût à la Cour avoir égard au contenu de la dite requête, spécialement à la nécessité que la dite Eglise soit promptement bâtie auprès dudit presbytère, et ordonné qu'il y sera travaillé incessamment, et que ladite Dame de la Naudière sera tenue d'y contribuer avec tous les autres habitants; le dit Sieur de Saint-Romain étant prêt de délivrer les cent livres que le dit feu Sieur de Suève a laissé à cet effet, et de coopérer de sa part en tant ce qui sera juste et raisonnable, et ce sans avoir égard aux oppositions que ladite Dame de Lanaudière ou autres y pourront former, et en ce cas lui conserver ses droits et actions contre ladite donation, ne prétendant y préjudicier par la dite requête qu'au cas seulement que la dite Eglise soit bâtie sur les dits quatre arpents donnés proche du dit presbytère.

« Le Conseil, avant de faire droit sur la dite requête, a ordonné et ordonne que la dite Dame Deschambault ensemble le Sieur de La Pérade son fils, seront assignés à comparoir en ce Conseil dans les délais de l'Ordonnance pour répondre aux fins de la dite requête, laquelle leur sera signifiée à cet effet. Et a commis et commets M. Joseph de la Colombière, Conseiller en ce Conseil et Grand Vicaire de monsieur l'Evêque de cette ville pour se transporter dans la dite Seigneurie de Ste-Anne et y examiner les endroits les plus propres pour y construire une Eglise. La dite Dame Deschambault et le sieur de La Pérade ensemble, et les habitants de la paroisse préalablement appelés pour donner leurs avis dont il dressera procès-verbal... » (Signé : Raudot).

On ne peut nier la justesse de ce jugement, véritablement démocratique. Chacun pourra donner son opinion, et le commissaire.

Monsieur de la Colombière se mit à l'oeuvre avec sagesse, perspicacité (il avait été avocat) ... mais aussi avec lenteur ! Ce n'est que le 29 mars 1715, soit seize ans après sa nomination de conciliateur, qu'il fit part de sa décision. Elle fut soumise le 8 avril suivant au Conseil souverain, qui le coucha dans ses délibérations dans les termes suivants :

«...Vu le procès-verbal fait par le Sieur de la Colombière en la seigneurie de Sainte-Anne le 26 mars dernier, en présence du Sieur de la Pérade, assisté de sept des dits habitants et du Sieur Chorel Dorvilliers, assisté de trente-et-un des dits habitants, par lequel il paraît que le dit sieur de la Colombière a remarqué que l'ancienne église était bâtie sur un lieu sujet aux inondations et incommode pour le débarquement des canots, et que le dit Sieur de La Pérade ne voulait donner qu'un demi-arpent de front sur la profondeur des autres habitations, et que le lieu que donne le Sieur Chorel d'Orvilliers pour la bâtisse de la dite église, où il y a un presbytère bâti de Massonne, paraît plus commode pour le public, étant environ au milieu de la paroisse, dont cependant le dit Sieur de la Colombière remet à en faire son rapport en ce Conseil à son retour, et où le Sieur Joseph Fleury de la Gorgendière faisant pour le Sieur de La Pérade, et Monsieur Florent de la Cettièrre, notaire en la Prévôté de cette ville, faisant pour le Sieur Chorel D'Orvilliers, ensemble le Sieur de la Colombière en son rapport, et le Procureur général du Roy, le Conseil a ordonné et ordonne, sans préjudice du droit des parties au principal, que l'Eglise de la dite paroisse de Sainte-Anne sera bâtie sur le terrain porté par le dit procès-verbal du dit Sieur de La Colombière du 26e mars dernier... » (Extrait des Jugements et Délibérations du Conseil Souverain, Vo. XI, pp. 946 et suivantes).

C'en est fait du sort de la petite chapelle Saint-Nicolas, comme église paroissiale ! Que lui arrivera-t-elle

par la suite, après avoir servi au culte religieux pendant quarante-cinq ans ? Nous l'ignorons. Quand fut-elle détruite ? Nous l'ignorons également. Et c'est bien dommage. Car elle fait partie intégrante de l'histoire de la paroisse pendant près d'un demi-siècle.

Ce dont nous sommes sûrs, c'est que le co-seigneur, M. de Suève, fut inhumé le trois mars 1707, « dans la nef à côté gauche », lit-on dans l'acte de décès signé par le curé Deleuze. Il est probable que son collègue de la première heure, Thomas-Xavier Tarieu de Lanouguère, décédé à Québec en mai 1678, y fut inhumé aussi, car on n'a pas retrouvé son acte de sépulture aux registres de l'état civil de Québec. Sans doute a-t-il voulu que ses restes mortels reposent dans sa seigneurie.

C'est dans la petite chapelle Saint-Nicolas également qu'eut lieu le 9 juillet 1708 le mariage de Marguerite-Renée Denys, veuve du premier seigneur, avec Jacques-Alexis Fleury Deschambault. Ce fut un élégant mariage, auquel assistaient quelques-unes des figures les plus marquantes de la Nouvelle-France à l'époque.

Nos registres paroissiaux renferment la liste de plusieurs centaines de baptêmes, mariages et sépultures qui eurent lieu dans cette modeste chapelle au cours de ses quarante-cinq ans d'existence comme temple paroissial. Elle fut témoin de bien des joies, de bien des espérances et, aussi, de bien des deuils. Elle a participé activement à la vie quotidienne de nos pionniers.

Elle mérite bien, croyons-nous, le modeste hommage que nous avons voulu lui rendre dans les pages qui précèdent, à travers les registres et les documents que nous avons pu consulter et annoter.

En terminant, qu'on me permette de formuler un souhait lequel, j'en suis convaincu, est partagé par toute notre population actuelle : retrouver son emplacement précis, ou du moins approximatif.

Elle a certainement été érigée sur des fondations de pierre puisque, selon la tradition, on en voyait encore des traces vers 1900. Est-il possible qu'il n'en resterait pas encore au moins quelques vestiges ? Des fouilles systématiques, et je dirais scientifiques à l'aide des moyens techniques actuels, nous apporteraient peut-être quelque lumière. Nous l'espérons de tout coeur !

On connaît du moins le site qui l'effleure, à quelques enjambées près, non loin du cimetière actuel, du côté ouest. Les premiers seigneurs y furent inhumés. Sans doute qu'un cimetière attenant reçut les dépouilles mortelles des premiers colons.

Ne serait-il pas suffisant pour qu'on érige à cet endroit une plaque-souvenir, ou un monument, si modeste soit-il, en hommage à nos premières familles, dont elle fut le témoin et la protectrice ?

« . . . Un même désir d'unité maintenait la cohésion d'un système, où chaque élément, à sa place respective, gravitait autour d'un centre immuable.

. . . L'église concourait à cette stabilité, à cette sécurité, à cette fraternité. L'homme y rejoignait son semblable et la nature, non pour les vaincre et les dominer, mais pour organiser avec eux l'ordre le meilleur, la venue du règne de Dieu. Dans cette certitude et dans cette attente, il trouvait la paix, et tout le reste par surcroît lui était donné ».

RAYMOND CHRISTOFLOUR,  
(Maisons et villages de France)

## APPENDICES

### Donation par Philippe Estienne et sa femme à l'église de Sainte-Anne

(Greffé du notaire Sévérin Ameau, Trois-Rivières, le 29 septembre 1685)

PAR DEVANT Sévérin Ameau, notaire royal en la juridiction des Trois-Rivières, résidant en ladite ville & Témoins soussignés, furent présents en leurs personnes Philippe Estienne, demeurant aux Trois-Rivières et Marie Gravois sa femme, de lui suffisamment autorisée pour l'effet des présentes, lesquels volontairement ont déclaré par ces présentes donner, céder, délaisser et transporter, et de fait ont cédé, délaissé, donné et transporté dès maintenant et à toujours par donation pure, simple et irrévocable faite entre vifs et autrement en la meilleure forme et manière que faire se peut, et en pur don, à la fabrique de l'Eglise de la rivière de Sainte-Anne, proche des Grondines, et à monsieur le curé d'ycelle & ses paroissiens, Messire Claude Volant, prêtre faisant maintenant les fonctions curiales à Batiscan et en cette dite seigneurie de Sainte-Anne, présent et acceptant, une place pour la construction de l'Eglise et du Presbytère de ladite rivière de Sainte-Anne, sur le lieu qui sera jugé le plus commode sur la concession appartenant audit Philippe Estienne, sise en ladite seigneurie de Sainte-Anne, joignant du côté nord-est en montant ladite rivière à l'habitation du nommé Chatellerault, ladite place de la consistance d'un arpent de terre de large sur la profondeur de toute la concession des dits donateurs dans la terre ferme, et un demy arpent ou environ pour la commodité du jardin du curé qui sera établi audit lieu, pour toute longueur et largeur sans aucune redevance, cédant lesdits donateurs tous leurs droits, pour en jouir par le Sieur Curé et ladite Eglise de ladite pièce de terre présentement donnée d'un arpent de large en la profondeur susdite et un demi arpent sur la devanture, à perpétuité dès à pré-

sent et paisiblement, la garantissant lesdits donateurs quitte de toutes dettes et hypothèques, droits seigneuriaux dus jusques à présent, les mettant en possession ainsi que le tout se comporte et poursuit, sans en rien retenir ni réserver par eux, que ledit Sieur acceptant a dit bien connaître pour avoir vu ladite pièce de terre et visité, et sans en demander aucun paiement.

EST accordé que ladite place de l'Eglise, du presbytère, du cimetière et du jardin du Curé prise, le reste de ladite terre donnée demeurant à perpétuité à celui qui sera Curé de ladite Eglise. Transportant en outre les droits de propriété, fonds, tréfonds, noms, raisons, saisine de possession et autres droits généralement quelconques qu'ils ont & pourraient avoir, prétendre et demander en et sur ladite pièce de terre présentement donnée, dont ils se sont par ces dites présentes désaisi et démis au profit dudit sieur Curé et de ladite Eglise, voulant et consentant qu'ils en soient et demeurent saisis, mis et reçus en bonne et suffisante possession et saisine par qui et ainsi qu'il appartiendra en vertu des présentes.

ET pour faire insinuer ces dites présentes, partout où besoin sera, les dites parties ont fait et constitué leur procureur général et spécial le porteur des présentes auquel ils ont donné pouvoir, promettant avoir tout ce que dessus pour agréable, obligeant pour le contenu en ces dites présentes lesdits donateurs tous leurs biens présents et à venir, renonçant à toutes choses à ce contraire.

FAIT et passé aux Trois-Rivières ce jourd'hui vingt-neuvième jour du mois de septembre mil six cent quatre-vingt cinq, après-midi. Ledit Philippe Estienne et ladite Gravois ont déclaré ne savoir écrire ni signer, de ce interpellés après lecture à eux faite suivant l'ordonnance, en présence de Claude Volant Sieur de Saint-Claude, et de Quentin Moral Sieur de Saint-Quentin, témoins,

SIGNE en la minute des présentes Moral de Saint-Quentin, St. Charles, Claude Volant, prêtre, et Ameau, notaire royal.

AMEAU.

## Un "grand mariage" à la chapelle Saint-Nicolas en 1708

L'humble chapelle Saint-Nicolas a été témoin de nombreux baptêmes, mariages et sépultures, au cours de sa durée comme endroit du culte religieux. Les baptêmes et mariages étaient célébrés dans la joie; les sépultures, dans la tristesse de voir disparaître un membre de la petite seigneurie.

On nous permettra de signaler ici un événement social de grande importance dont le manoir seigneurial et la petite chapelle furent les témoins.

Il s'agit du mariage de la première seigneuresse, madame de Lanouguère, veuve depuis 1678, avec le lieutenant-général de la juridiction royale de Montréal, Jacques-Alexis de Fleury Deschambault, lui-même veuf de Marguerite de Chavigny. Ils n'étaient plus ni l'un ni l'autre dans la fleur de l'âge. L'épouse dépassait la cinquantaine, et l'époux était d'au moins quinze ans son aîné.

Ce n'est certes pas sans regret que les habitants de Sainte-Anne voyaient partir leur seigneuresse. Ils s'étaient attachés à elle, et elle aussi s'était attachée à eux. Après la mort de son premier mari (probablement inhumé sous la chapelle Saint-Nicolas), elle resta trente ans au milieu de ses censitaires, partageant leur vie quotidienne. Elle fut marraine d'à peu près toutes les familles. En 1704, elle céda tous ses droits à son fils Pierre-Thomas qui, deux ans plus tard, épousait Madeleine de Verchères. Puis, en 1708, la sympathique seigneuresse décida de partir pour épouser un des citoyens les plus influents de la colonie lequel était de plus affilié, par sa première épouse, à la famille LeMoynes, propriétaire de la seigneurie voisine de Sainte-Marie.

Ce fut, à n'en pas douter, un « grand mariage ». L'acte au registre paroissial est d'une grande sobriété. Mais la veille avait eu lieu, au manoir seigneurial, le contrat de mariage notarié, et on y voit figurer de grands noms de personnages qui, le lendemain, assistèrent certainement à la célébration du mariage dans la petite chapelle Saint-Nicolas.

L'acte notarié figure au répertoire du notaire François Trotaïn, de Batiscan. Il est daté du 8 juillet 1708, et se lit comme suit :

« Par devant François Trotaïn, notaire royal, gardes-notes au Cap-de-laMadeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Anne, en la Nouvelle-France, résidant à Batiscan, soissonné, témoins en fin nommés, fut présent Mongr. Maître Jacques Alexis Fleury Dechambaux, Conseiller du Roy et son Lieutenant général au siège ordinaire de la juridiction royale en l'Isle de Montréal et autres lieux dépendant du gouvernement de la dite Isle, à présent veuf de damoiselle Marguerite de Chavigny vivante son épouse, fils de Monsieur Maître Jacques Alexis Fleury, escuyer, avocat du Roy en l'élection de Moléon en Poitou, évêché de Lusson, et de Damoiselle Perrine Gabar, ses père et mère, pour lui et en son nom, d'une part.

ET Damoiselle Marguerite Denis, dame et veuve de feu Monr. Thomas de La Nouguère, vivant escuyer Seigneur de Sainte-Anne, fille de feu Monsr. Pierre Denis et de damoiselle Catherine LeNeuf, ses père et mère, de la ville et évêché de Québec, aussi pour elle et en son nom d'autre part;

LESQUELLES parties, en la présence et du consentement de Messieurs et Dames leurs parents et amis pour ce assemblés de part et d'autre. SAVOIR, de la part de Mr Dechambaux, Mr François de Chavigny Sr de La Chevrotière et damoiselle Geneviève Guion son épouse; Dame Marie-Magdeleine de Chavigny, veuve de feu Mr

Jean LeMoyne, vivant seigneur de Ste-Marie près Ste-Anne; damoiselle Marie-Jeanne LeMoyne, leur fille; ET de la part de la dite Dame Marguerite Denis : Messire Claude de Ramezay, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, seigneur de La Gesse, Montigny et Boisfleurant, gouverneur de la ville et gouvernement de Montréal; Messire Pierre-Thomas de La Nouguère, escuyer, Sr de La Pérade, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine, fils de la dite Dame, et Magdeleine Jarret de Verchères son épouse; Mr Pierre Robinaux, escuyer, seigneur de Bécancour, baron de Portneuf et grand voyer pour Sa Majesté en ce pays, et Dame Catherine LeGardeur son épouse, et Demoiselles Marie et Marguerite Robinaux leurs filles; . . .

(Nous ferons grâce à nos lecteurs du détail des conventions de mariage, qui ne sortent pas de l'ordinaire. Nous nous contenterons de signaler les imposantes signatures au bas du contrat de mariage, « passé, écrit le notaire, « à Sainte-Anne, maison de la dite demoiselle future épouse . . . )

Marguerite - Renée Denys, - Deschambault, Pierre Thomas de La Nouguère de La Pérade; Marie Magdeleine de Vercher; Robineau de Bécancour; Marie Cath. Le Gardeur de Bécancour; Marie Madeleine de Chavigny; François de Chavigny; Geneviève Guion Després; Marie Jeanne LeMoyne.

Témoins : Claude Rivard; François Gariépy,  
Trotain, not. Royal.

## Madeleine de Verchère et la chapelle Saint-Nicolas

On sait que Pierre-Thomas Tarieu de La Pérade épousa à Verchères le 8 septembre 1706 Marie-Magdeleine Jarret de Verchères. Le couple revint immédiatement demeurer au manoir seigneurial de Sainte-Anne où naquirent leurs cinq enfants. Les trois premiers au moins furent baptisés à la chapelle Saint-Nicolas, et deux furent inhumés au cimetière attenant. Nous en résumons ici les principaux détails, d'après les registres paroissiaux.

1°) — *Marguerite-Marie-Anne*. — Le 3 juillet 1707, est née une fille du mariage du Sr. Pierre Thomas Tarieu, Escuyer, lieutenant d'une compagnie du détachement de la Marine, seigneur de Sainte-Anne, et de Damoiselle Marie-Magdeleine Jarret, laquelle a été ondoyée dans la maison, à cause du danger de mort où elle était, et le quatrième jour de septembre de la même année, a été baptisée. Le parrain a été François Aubert, à la place de M. de Ramezay, Chevalier de l'Ordre militaire de St-Louis, gouverneur de Montréal, et la marraine, Dame Marguerite Denis, laquelle lui a donné le nom de Marguerite-Marie-Anne. Ont signé : Charlotte Chrétien, Veuve de Vitré, Louise Chartier de La Ronde, Louis d'Ailleboust d'Argenteuil, De Ramezay. (Deleuze, prêtre).

NOTE : — Elle se maria trois fois et mourut sans enfants à Québec, le 6 janvier 1776.

2°) — *Charles-François*. — Le 4 novembre 1710, est né Charles-François de La Pérade, fils du Sr. Pierre-Thomas Tarieu, et de Damoiselle Marie-Magdeleine Jarret, et a été baptisé le 5 suivant. La marraine a été Marie-Magdeleine de Chavigny. Ce fut lui qui continua la lignée et fit une belle carrière militaire.

3°) — *Louis-Joseph*. — Le 15 août 1714, a été baptisé sous condition Louis-Joseph de La Pérade, né le 29 juillet précédent, fils de Thomas Tarieu de La Pérade et de Marie-Magdeleine Jarret de Verchères. Parrain : le Sr. Louis Gastineau; marraine, Damoiselle Marie-Anne de La Pérade, soeur du baptisé, laquelle a déclaré ne savoir signer. Le parrain a signé. Probablement décédé dès après son baptême, mais nous n'avons aucun renseignement sur lui.

4°) — *Marie-Madeleine*. — Le 19 novembre 1717, baptême de Marie-Magdeleine de La Pérade, fille de Mr. Thomas de la Pérade et de M. Magdeleine de Vercher; parrain, François Tarieu, frère de l'enfant; marraine, Marie-Anne de La Pérade, sa soeur, qui ne savent signer.

Le 20 novembre 1717, sépulture de Marie-Magdeleine de La Pérade, âgée de trois semaines seulement.

5°) — *Jean-Baptiste-Léon*. — Le 5 mai 1720, baptême de Jean-Baptiste-Léon de La Pérade, fils de Mr. de La Pérade et de Marie-Magdeleine de Vercher. Parrain, Mr. de Langy; marraine, Dame Marguerite-Gabrielle de Vercher, femme de M. de Langy (au lieu et place de Madame Disy), qui ont signé. (J.B. Arnaud, prêtre).

NOTE : Il entra dans les troupes du détachement de la Marine et fut mortellement blessé à la bataille de la Monongahéla le 9 juillet 1755. Il fut inhumé le lendemain dans le cimetière du Fort Duquesne. Il était célibataire.

### Inhumation de M. de Suève dans la chapelle Saint-Nicolas

L'an mil sept cens sept, le premier jour de marsm est décédé en cette paroisse Edmond de Suève, garçon et non marié, âgé de quatre-vingt-dix ans, seigneur en partie de la paroisse de Ste-Anne, après avoir été confessé et avoir reçu le viatique et le sacrement d'Extrême-Onction.

Son corps a été inhumé dans l'église de cette paroisse, dans la nef à côté gauche, le troisième jour du dit mois et an que dessus.

En foy de quoi j'ai signé,

*De Leuze, ptre*

« La famille rurale se suit du matin au soir de la vie, comme sur un rythme unanimement réglé. Nombre de ces us et coutumes durent encore, repris de génération en générations. . . . »

*Joseph de Pesquidoux*



*Maison actuelle de M. Albert Giroux, bâtie il y a près d'un siècle au début de la route de la Montée d'Enseigne.*

Photo Jean Robert



*Photo des dix enfants de M. et Mme Albert Giroux (née Antoinette Mayrand), tous nés et élevés dans la maison ci-dessus :*

Marie Olive Louis, Marie Geneviève Antonia Célanire.  
Anna Marie Rufine, Marie Marguerite Cécile, Jean-Marie  
Raymond, Marie Claire Thérèse, Joseph Louis Etienne  
Gabriel, Marie Antoinette Juliette, Marie Albertine Constance,  
Joseph Robert Raphaël.



*Madame Albert Giroux, née dans la maison de la Montée d'Enseigne.*



*Le grand-père M. Narcisse Giroux et sa troisième épouse.*



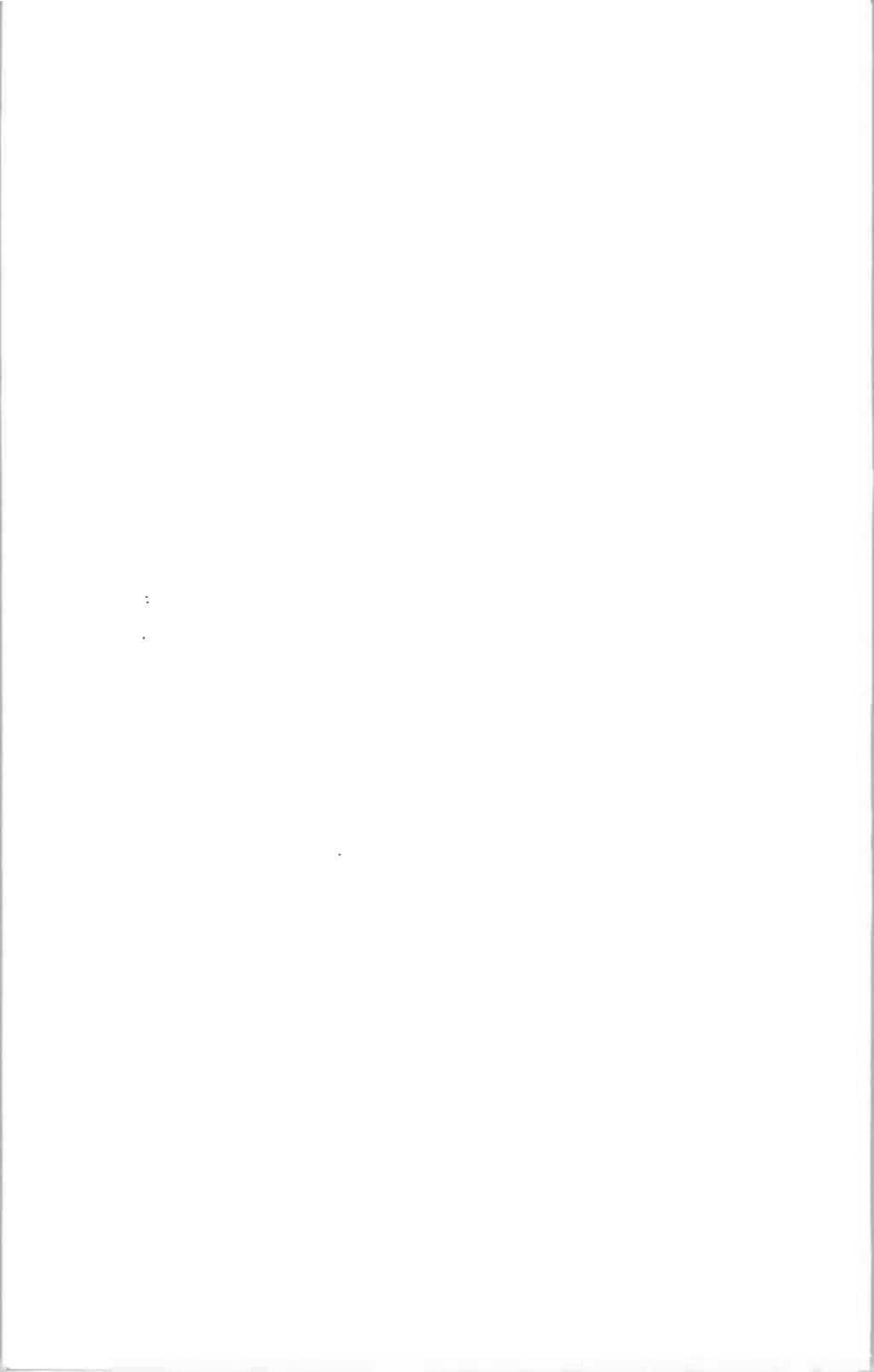
*M. Joseph-Octave Giroux, père de l'auteur de cette brochure.*



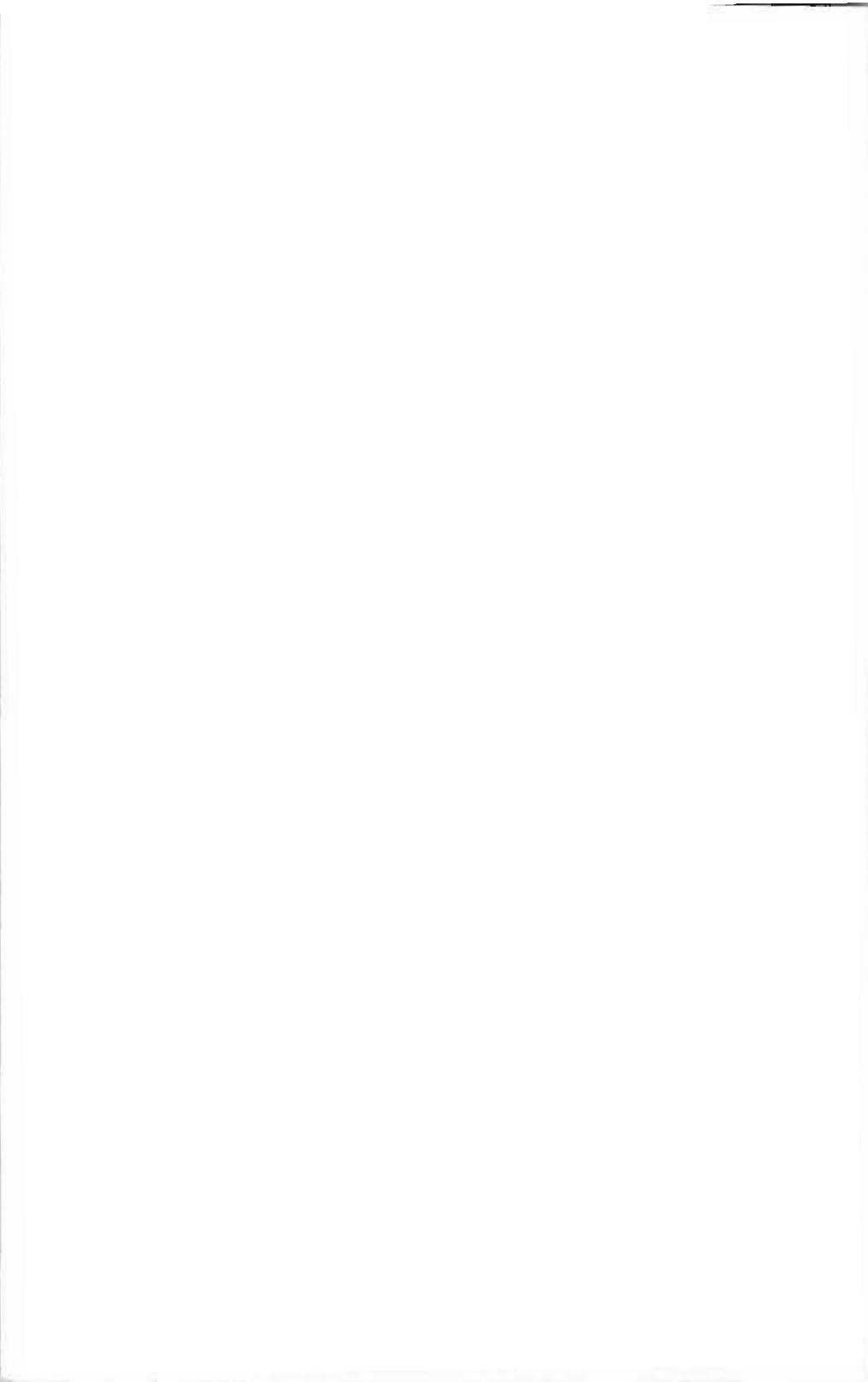
*Madame J.-Octave Giroux, (née M.-Sophranie Lemieux).*

## TABLE DES MATIÈRES

Lettre de Mgr Georges-Léon Pelletier à l'auteur.....	3
Introduction .....	5
La chapelle Saint-Nicolas .....	9
Origines de la chapelle .....	10
Le nom Saint-Nicolas .....	11
Les premiers missionnaires .....	12
L'oeuvre des frères Volant .....	13
Marguilliers et dimes .....	16
Donations à la fabrique .....	19
Le problème du presbytère .....	21
Appendices	
Donation par Philippe Estienne et sa femme à l'église de Sainte-Anne .....	29
Un « grand mariage » à la chapelle Saint-Nicolas en 1708 .....	31
Madeleine de Verchère et la chapelle Saint-Nicolas .....	33
Inhumation de M. de Suève dans la chapelle Saint-Nicolas .....	36



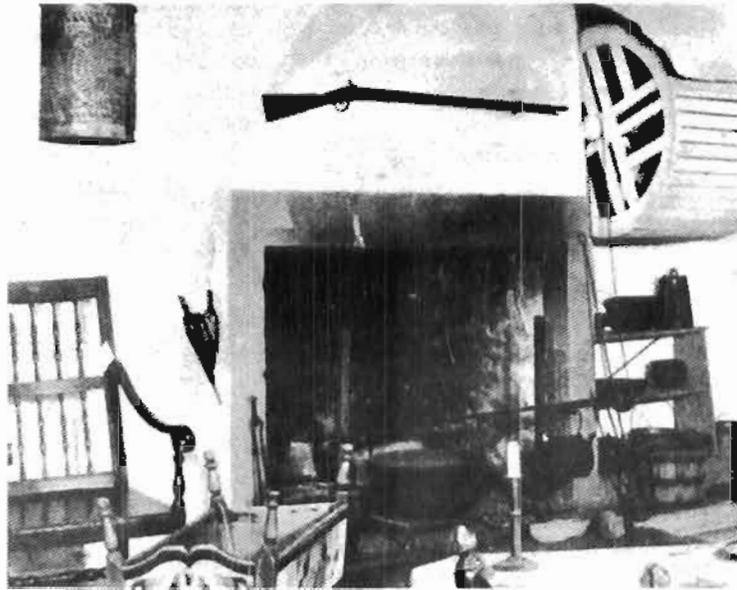
Imprimerie du Bien Public, Trois-Rivières, Qué.



10. MON ENFANCE AU BAS-DE-SAINTE-ANNE  
*par Mgr Albert Tessier*  
Une enfance ensoleillée qui a préludé à une vie féconde et laborieuse, au service de l'éducation et de l'histoire.
11. LE CATACLYSME DE LA RIVIERE SAINTE-ANNE.
12. UN CANADIEN ERRANT NATIF DE LA PERADE,  
Louis-Joseph Douville.  
*par Raymond Douville*  
Une sârlle de lettres d'un jeune émigré à sa famille a permis à l'auteur de reconstituer la vie quotidienne des nôtres dans l'Ouest américain, à l'époque de la ruée vers l'or.
13. PETITE HISTOIRE DE NOTRE « PETIT POISSON DES CHENAUX »  
*par Mgr Albert Tessier*  
« Le petit poisson des chenaux » fait partie intégrante de la petite histoire de la région trifluvienne. Comment s'est développée cette industrie au cours des siècles et comment elle est devenue, pour Sainte-Anne, un grand événement touristique.
14. NOS PREMIÈRES MÈRES DE FAMILLE  
*par Raymond Douville.*  
Courtes biographies des épouses des pionniers. Un hommage humain à la mémoire des premières mères de famille en sol péradien.

#### A paraître

Nos vieilles maisons et leur histoire,  
*par Jean-Claude Lizé.*  
Père Hilaire de la Pérade, capucin.  
*par le Dr Marcel Lapointe.*  
La vie religieuse et les églises;  
de 1670 à 1771 — *par Albert Giroux.*  
Le cadastre des Iles et des Seigneuries de  
Sainte-Anne — *par l'abbé J.-C. Chevallier.*  
La vie religieuse de Ste-Anne de 1885  
à nos jours — *par Albert Giroux.*  
Le vieux Couvent — *par Une religieuse.*  
Le vieux Collège, ses débuts —  
*par le Frère Braut.*



COLLECTION « NOTRE PASSÉ » Cahier no 15  
*publiée par*  
Les amis de l'histoire de La Pérade.

Case postale 157 — Sainte-Anne-de-la-Pérade.

00644  
NOUVEAU MONDE  
\$ 200